

# MAIRIE des CERQUEUX

2 & 4, rue du Vieux Logis 49360 LES CERQUEUX

Téléphone : 02.41.55.90.12 - Télécopie : 02.41.55.97.30 - E-mail : mairie.cerqueux@orange.fr - Site Internet : www.lescerqueux.mairie49.fr

## Conseil municipal : séance du 13 février 2020

**Étaient présents** : Messieurs et Mesdames Poupard, Balada, Duveau, Point, Levesque, Le Breton, Courtois, Barbier, Vivion et Guetté.

**Pouvoirs** : Mme Gaboriau donne pouvoir à M. Poupard

**Absents excusés** : Mme Chevalier, M. Bodin.

### Finances

**Ligne de trésorerie** – Le conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € pour une durée de 12 mois.

### Affaires sociales

**Application mobile BL enfance** – Afin de mieux répondre aux besoins des familles, le conseil municipal donne un avis favorable à l'adhésion, par la commune, à l'application mobile BL enfance. Les droits d'accès sont de 300 € HT (uniquement la 1<sup>ère</sup> année) plus un abonnement mensuel de 20 € HT et des prestations de paramétrage, de déploiement et de formation.

**Assistantes maternelles** – Suite à la demande faite pour organiser des matinées supplémentaires (chaque mardi) à la maison de l'enfance, considérant que cela engendre des problèmes d'organisation, le conseil municipal émet un avis défavorable. Les assistantes maternelles seront informées par courrier.

**ALSH de l'été 2020** – L'accueil de loisirs sera ouvert du 6 au 31 juillet (semaines 28, 29, 30, 31) et du 24 au 31 août (semaine 35). Une annonce sera passée pour recruter un stagiaire BAFA.

**Règlement pour les réservations** – Suite à des observations formulées par certaines familles qui n'ont pas toujours leur planning de travail à l'avance, après discussion, la commission ne souhaite pas modifier les modalités d'inscription. Toutefois, suite au refus de certains médecins d'établir des certificats médicaux lorsque les enfants sont malades, la commission va revoir ce point du règlement.

### Bâtiments communaux

**Sacristie** – Le devis établi par l'entreprise Uzureau s'élève à 5 152.29 €. Compte tenu de ce montant d'autres devis ont été demandés à la société Armand Hay (en attente de la réponse) et à Leroy Merlin : environ 1 700 € TTC (travaux réalisés par le personnel communal).

Le devis de Leroy-Merlin est retenu. Il faudra prévoir en supplément des travaux de réfection du sol pour un montant d'environ 200 €.

**Supérette** – La soudeuse qui était hors d'usage a été changée pour un montant de 609.00 € HT.

**Salle Espoir** – L'éclairage de la salle va être refait avec des néons à leds. Coût de l'opération : 1 026 € HT pour la fourniture du matériel (CEPY). La pose sera faite par le personnel communal.

**Cour de l'école** – La commune fournira les bombes de peinture pour refaire le tracé des jeux au sol dans la cour.

**Agenda accessibilité** – Le passage d'un bureau de contrôle est obligatoire pour trois bâtiments (église, salle du Cormier et salle de sport). Le devis de l'entreprise APAVE est retenu pour un montant de 500 € HT. Le devis de la SOCOTEC s'élève à 916 € HT.

**Local des associations** – L'association Familles Rurales n'a plus besoin de la case qui lui était attribuée. Celle-ci pourra être mise à disposition d'une autre association.

# Voirie – Urbanisme

**Droit de préemption urbain** – le conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de préemption pour les immeubles situés : 3, rue de l'église, 19, rue des chênes et 10, rue des chênes.

**Éclairage public** – Les deux lampadaires situés devant la mairie vont être remplacés par deux ensembles identiques à ceux posés dans l'îlot du Cureau. Montant du devis 3 095.71 € (non assujetti à la TVA)

**Réserve foncière du Champ Blanc** – Suite à la cessation d'activité au 31/12/2019 de l'EARL Rochais, la convention d'occupation précaire signée en 2008 est résiliée. Suite au recalibrage de l'émissaire, un devis a été demandé au cabinet de géomètres GEO CJR (Christiaens, Jeanneau, Rigau) pour recalculer la surface des parcelles qui font l'objet d'une convention d'occupation précaire.

## Agglomération du Choletais

**Modification statutaire** – Le conseil municipal émet un avis favorable à la modification des statuts portant sur :

« 3° Accompagnement de clubs sportifs et de manifestations ou événements sportifs », compétence visant à apporter un soutien à la pratique, en haut niveau, de sports collectifs. L'AdC compte également des athlètes individuels de haut niveau, qui contribuent à faire connaître le territoire choletais et dont la pratique nécessite un investissement financier. Il est donc proposé de modifier cette compétence afin d'y inclure « le soutien aux sportifs de haut niveau licenciés d'un club situé dans le périmètre de l'AdC et inscrits sur une liste ministérielle de haut niveau ou pratiquant une discipline olympique de niveau national ou international ».

« 12° soutien aux manifestations et événements intercommunaux », il est proposé de remplacer les termes Fêtes Aérienne : « Fou d'Ailes » par « Manifestations aériennes », permettant ainsi à l'AdC de soutenir d'autres manifestations en la matière.

Par ailleurs, suite à une évolution associative, il est nécessaire d'adapter la rédaction de la compétence culturelle comme suit :

- Soutien à l'enseignement musical et à la pratique instrumentale, proposés par les associations suivantes, compte tenu de la diversité de leurs enseignements et pratiques et d'un nécessaire maillage territorial :
- Ecole de Musique du May-sur-Evre,
- Association Ecole de Musique Intercommunale du Bocage (A.E.M.I du Bocage),
- Ecole de Musique intercommunale du Vihierois Haut-Layon.

## Questions diverses

**Délégation au maire** – Suite au courrier anonyme envoyé aux habitants des Cerqueux, le conseil municipal autorise le maire à déposer une plainte contre X au nom de la commune.

Le conseil municipal valide le courrier qui va être envoyé à l'ensemble de la population suite au courrier anonyme qui a été adressé à de nombreux habitants.

**Horaires de la mairie** – Il est demandé au maire de revoir les horaires d'ouverture de la mairie au public car les horaires actuels de l'après-midi sont trop restrictifs.

**Foyer des jeunes** – Suite à de récentes dégradations, un jeune va être expulsé du foyer et il sera demandé aux parents de prendre en charge les dégradations par le biais de leur assurance.

### Prochaines réunions

Conseil Municipal :	Jeudi 5 mars	20h15
Maire/adjoints	Mardi 25 février	19h30
Commission finances	Mardi 25 février	20h30